

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ENSEIGNANTES ET
ENSEIGNANTS DES CENTRES DE SERVICES SCOLAIRES DES PATRIOTES,
MARIE-VICTORIN ET DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS
LE MARDI 7 MARS 2023
À 18 H
RENCONTRE VIRTUELLE ZOOM**

A. **PRÉSENCES** : Une liste peut être remise sur demande

B. **NOMINATION À LA PRÉSIDENTE D'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ par Jean-François Guilbault, appuyé d'Isabelle Perreault, que **Marie-Claude Lauzon** agisse à titre de présidente d'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

C. **NOMINATION AU SECRÉTARIAT D'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ par Jean-François Guilbault, appuyé d'Isabelle Perreault, que **Stéphane Dupray** agisse à titre de secrétaire d'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

D. **LECTURE ET ADOPTION DES PROCÉDURES D'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ par Jean-François Guilbault, appuyé d'Isabelle Perreault, l'adoption des procédures d'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

E. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par Jean-François Guilbault, appuyé d'Isabelle Perreault, l'adoption de l'ordre du jour suivant.

1. **Dépôt du projet d'entente SASI**
2. **Dépôt du projet d'entente sur le mécanisme régulateur de contrats à la FP et à la FGA**
3. **Mise à jour de la négociation nationale**

Adoptée à l'unanimité

1. **Dépôt du projet d'entente SASI**

Jean-François Guilbault souhaite la bienvenue à tous et rappelle qu'en cas d'assemblée générale virtuelle, le vote ne se fera pas lors de l'assemblée générale, mais sur la plateforme de votation.

Les dépôts d'ententes qui sont présentées ont été négociés au niveau national et établis lors de négociations inter rondes. Celles-ci viennent modifier les conventions collectives 2020-2023 et le Syndicat doit donc procéder à leur présentation via une assemblée générale.

Mark Infante présente la lettre d'entente relative au programme accéléré Santé assistance et soins infirmiers (SASI accéléré), tout d'abord pour l'année civile 2023. Il y détaille les différentes modifications au niveau monétaire. Pour l'année civile 2022, Mark Infante détaille le cadre financier de l'entente ainsi que les personnes éligibles. Pour toutes les heures effectuées dans le cadre du SASI un montant de 4\$/heure de tâche éducative sera payé pour un maximum de 2880\$. Cela s'applique aussi aux enseignantes à taux horaire. Le Syndicat regrette que cela ne s'applique pas au taux horaire 2023. Jean-François Guilbault indique que c'est une compensation financière à la suite de la mise en place du programme par décret gouvernemental.

2. **Dépôt du projet d'entente sur le mécanisme régulateur de contrats à la FP et à la FGA**

Jean-François Guilbault mentionne que c'est un enjeu des négociations précédentes et rappelle qu'il existe un plancher d'emploi à la FP et FGA permettant aux Centres de services de ne pas générer de postes au-delà de celui-ci

Mark Infante présente les deux volets de l'entente :

- Projet pilote de 2023-2024 à 2026-2027;
- Modification de l'entente nationale sur le plancher d'emploi et la déclaration des excédentaires.

Chaque année, on détermine si on a le nombre minimal de postes. Sinon, l'employeur doit offrir un nombre suffisant de contrats à temps plein pour atteindre le nombre minimal. Le mécanisme de calcul est détaillé, accompagné de ses exclusions et les inclusions s'y appliquant.

Mark Infante explique les impacts et avantages de cette entente.

Des modifications s'appliquent à l'acquisition de la permanence après 2 années ou 5 années selon les conditions énumérées. La personne à temps plein profite de certains droits qu'elle n'aurait pas eus si elle avait conservé le statut à temps partiel.

Des mesures complémentaires viennent s'ajouter. Notamment des allocations de départ pour une personne mise en disponibilité (volontaire) et de relocalisation.

Le plancher d'emploi est revu au 30 juin 2010 ou au 1^{er} novembre 2022. On utilisera un mécanisme de déclaration des excédentaires par sous-spécialités plutôt que par spécialités à la FP.

Jean-François Guilbault propose les deux recommandations suivantes, appuyé par Isabelle Perreault :

- Que soit adoptée, par l'assemblée générale, la lettre d'entente relative au programme accéléré Santé, assistance et soins infirmiers (SASI accéléré), afin qu'elle soit ajoutée à l'Entente nationale E1 2020-2023 pour en faire partie intégrante.
- Que soit adoptée, par l'assemblée générale, l'entente de principe sur les régulateurs de contrats à la formation professionnelle et à l'éducation des adultes, soit le projet-pilote et la modification à l'Entente nationale.

La plateforme de votation électronique permettra la tenue du vote.

3. Mise à jour de la négociation nationale

Jean-François Guilbault rappelle qu'un balai médiatique s'organise actuellement (Tout le monde en parle, La Presse). L'ensemble des demandes syndicales sont disponibles sur le site du Syndicat de Champlain.

Le calendrier de la négociation nationale est présenté.

Les offres patronales ne tiennent pas compte du rattrapage salarial et sont très loin de nos revendications. Celles-ci sont présentées sous forme de grands principes demandant de la souplesse, de la flexibilité aux employés n'allant pas dans le sens de la rétention de personnel.

La priorité actuelle du gouvernement sont les « forums », mais cela n'est pas une obligation légale dans la négociation. De ce fait, le gouvernement tente de négocier sur la place publique et espère gagner du temps.

Au niveau médiatique, des experts indiquent en effet que la négociation ne devrait pas se faire dans ces forums.

Le gouvernement n'a donné que 8 journées de disponibilités pour négocier jusqu'en juin. Il rejoue la même rengaine en affirmant que les syndicats ne veulent pas négocier.

En ce qui concerne la mobilisation, il est venu le temps de commencer à se réchauffer.

Sandra Boudreau présente les actions de réchauffement et précise que ce n'est pas rigide, mais adaptable dans le temps. L'objectif est de susciter

l'adhésion des membres et accentuer la visibilité des différentes instances syndicales (syndicats locaux, fédérations, centrales).

Cela prendra la forme de distribution de tracts, pétitions, commandos dans les CSS, bureaux de députés, port de brassard (envoyés dans les milieux) à porter à la date de la fin de la convention collective ainsi que deux grandes actions de masse (locale et nationale) dont l'une se déroulera possiblement le 10 juin à Québec. Le port d'un bandana aux couleurs du Front commun est également au programme. Sandra Boudreau rappelle que des assemblées générales sont à prévoir si des moyens plus lourds deviennent nécessaires.

Sandra Boudreau rappelle les procédures de vote sur la plateforme Dexero et le caractère confidentiel de celui-ci. Pour ceux qui n'ont pas leurs codes ou carte de membre, il faut contacter Annie Gauthier.

Le vote se tient dès à présent et jusqu'à jeudi 9 mars 17h.

Si le quorum n'était pas atteint à l'issue de ce vote, ce sont les délégués qui devront se prononcer. Il est donc demandé aux délégués d'être attentifs quant à la réception d'un courriel jeudi soir.

Les scrutateurs sont :

Des Patriotes :	Desneiges Chaussé et Mylène Patino
Marie Victorin :	Geneviève Bourbeau et Patrick Jasmin
Salaberry :	Nancy Brunet et Nathalie Cyr

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Patrick Jasmin, appuyé d'Isabelle Audy, la levée de l'assemblée à 19h35.

Adoptée à l'unanimité